

**MAISON DE RETRAITE
MEDICALISEE
« Les Terrasses »
LADIGNAC LE LONG**

Code Postal : 87500

Nombre de Membres :

En exercice :	9
Présents :	5
Votants	7

Objet :

**REVALORISATION DES
PRIX DES REPAS DES
FAMILLES**

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le

SLOW

EXTI ID : 087-268708203-20220512-20220419002-DE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux,
Le dix-neuf avril,

Le **Conseil d'Administration** dûment convoqué s'est réuni à 17 heures et 30 minutes en session ordinaire au lieu de la salle de réunion de l'EHPAD sous la présidence de Monsieur Pierre MILLET-LACOMBE, Maire, Président du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Date de convocation : le 6 avril 2022

PRESENTS : Mmes LORIN – MOLINES – SALESSE
Mrs – LALLET – MILLET-LACOMBE

EXCUSES : Mmes BARBAUD-RATEL (donne pouvoir à Mme MOLINES) - FERNANDES-GASPAR
M. CONCHON (donne pouvoir à M. LALLET)

ABSENTS : Mme PLOUCHARD

Mme SALESSE est élue secrétaire de séance.

Le prix du repas des familles (au salon des familles) a été fixé par le Conseil d'Administration en 2018 à 13,50€.

Nous constatons une augmentation considérable des prix des denrées alimentaires.

Au regard du service proposé (mise en place), de la qualité des repas et de l'argument ci-dessus, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de définir un nouveau tarif pour le repas des familles.

Le président du Conseil d'Administration propose 15.50€.

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'augmenter le tarif des repas conformément à la proposition ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 20 avril 2022

Pour copie conforme en Mairie, le 20 avril 2022

Le Maire-Président,

Pierre MILLET-LACOMBE

